

Lecture du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Une information complémentaire sur le projet de la Maison Médicale nous est donnée par Monsieur le Maire : Monsieur le Maire a sollicité la Communauté de Communes afin de demander l'aide d'un architecte afin d'assister les futurs praticiens à se projeter dans les futurs locaux. Trois architectes ont été contactés et doivent dans les jours à venir déposer leur proposition financière. A suivre.

1) Finances

a) Décision Modificative N° 5

Monsieur Le Maire nous informe que par rapport aux dépenses engagées, les crédits prévus à certains chapitre du Budget 2014 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES

CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES

Compte 022 – Dépenses Imprévues - 190,00 €

AUGMENTATION DES CREDITS

CHAPITRE 065 – AUTRES CHARGES GESTION COURANTE

Compte 658 – Charges diverses gestion courante + 150,00 €

CHAPITRE 066 – CHARGES FINANCIERES

Compte 6615 – Intérêt compte courant + 40,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, décide de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 64/2014

b) Information Dotation Globale de Fonctionnement

Monsieur le Maire nous informe que l'Etat a décidé de revoir la Dotation Globale de Fonctionnement à la baisse sur les 3 années à venir. Pour l'année 2015 une baisse de 15 343 €, 2016 : 26 193 € et 2017 : 37 088 €.

2) Convention SPA 2015

Monsieur le Maire nous rappelle que par délibération du 26 Février 2008, il avait été autorisé à signer la convention concernant l'adhésion de la Commune à la SPA de Lyon et du Sud-Est, Refuge de Brignais.

Il nous propose la nouvelle convention pour une durée de 1 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une redevance de 0.28 € par habitant, soit pour l'année 2015 – 297.64 € (0.28 € x 1063 hab) arrondi à 298 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la nouvelle convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière pour l'an 2015 de garde des animaux entre la Commune de Jarcieu et la SPA de Lyon et du Sud-Est, Refuge de Brignais.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 65/2014

3) Téléphonie mobile services communaux

Monsieur le Maire nous informe que dans un souci d'économie et afin de pouvoir bénéficier de forfaits de téléphonie mobile avantageux pour les services techniques et pour les écoles, les agents doivent prendre à leur charge la mise en place de ce service de téléphonie mobile.

Il nous propose l'achat du téléphone pour un montant de 9.99 euros avec un forfait mensuel de 2 euros pour les écoles et un forfait mensuel de 9.99 euros pour les services techniques (téléphones déjà achetés) ;

Cet accord avec chaque agent est régi par la signature d'une convention, qui indiquera les modalités ci-dessus, ainsi que l'engagement de la Commune à rembourser à chaque agent trimestriellement ce forfait par voie de mandat administratif.

Il nous précise qu'en cas de dépassement du forfait téléphonique, le dit dépassement sera à la charge de l'agent. La facture récapitulative détaillée devra être déposée en Mairie par l'agent chaque mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur Le Maire à procéder à la rédaction d'une convention pour chaque agent technique Concerné et à procéder au remboursement des sommes engagées par les agents comme indiqué ci-dessus, trimestriellement par voie de mandat administratif.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 66/2014

4) Fermeture Bureaux de Poste

Monsieur le Maire nous fait un compte rendu de la manifestation de soutien contre les fermetures de bureaux de poste qui a eu lieu Samedi 29 Novembre 2014 aux Abrets (Isère). Notre commune était représenté par Monsieur le Maire, Monsieur MERMET Jean-Luc et Madame HUGONNARD Jacqueline.

La commune va prendre contact avec le Collectif Isérois contre les fermetures de bureaux de poste dans les jours à venir afin de prévoir le même genre de manifestation à Jarcieu.

Monsieur le Maire nous rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal un groupe de travail avait été formé pour suivre le dossier du bureau de poste de Jarcieu. Un courrier, qui a été transmis pour information à chaque conseiller, a été adressé à Monsieur TISON (Responsable Evolution Réseaux de la Poste).

5) Réforme Rythmes Scolaires

a) Convention d'intervention T.A.P.

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 62/2014 du 17 Février 2014 concernant les modalités d'intervention des intervenants extérieurs pour la réforme des rythmes scolaires.

Il nous propose une nouvelle convention pour les périodes :

- Cycle 3 : du 5 janvier au 6 février 2015
- Cycle 4 : du 23 février au 10 avril 2015
- Cycle 5 : du 27 avril au 3 juillet 2015

Fixant l'objet de la convention, la liste des intervenants, la durée des interventions, les conditions financières et la durée de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la nouvelle convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte la nouvelle convention d'intervention des T.A.P, joint la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'accompagnement à la gestion de la réforme des rythmes scolaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 67/2014

b) Convention Partenariat avec le C.I.B

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 09/2014 du 17 Février 2014 concernant une convention avec le Centre Social et Culturel de l'Ile du Battoir pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaire à la rentrée scolaire 2014. La dite convention prenant fin le 31 Décembre 2014.

Il nous propose une nouvelle convention pour l'année 2015 proposant de faire bénéficier la Commune de Jarcieu d'un accompagnement à gestion de la réforme des rythmes scolaires. La Commune de Jarcieu s'engage à verser au Centre Social et Culturel de l'Ile du Battoir la somme de 3 654 € pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la nouvelle convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'accompagnement à la gestion de la réforme des rythmes scolaires et inscrit les crédits correspondants à cette convention au budget primitif 2015.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 68/2014

c) Avenant Convention TAP

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 55/2014 concernant les interventions extérieurs afin d'assurer les activités avec les enfants de l'école pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Lors de l'établissement de cette convention, il avait été convenu avec l'Union Sportive Beaurepaire Rugby une intervention au tarif horaire de 25 €.

Il nous propose un avenant à la convention modifiant le tarif horaire de avec l'Union Sportive Beaurepaire Rugby passant de 25 € à 35 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant à la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte l'avenant à la convention d'intervention des temps d'accueil périscolaire concernant le tarif horaire de l'Union Sportive Beaurepaire Rugby et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cet avenant.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 69/2014

d) Convention Complémentaire TAP

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 55/2014 concernant les interventions extérieures afin d'assurer les activités avec les enfants de l'école pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Lors de l'établissement de cette convention, un oubli de jour d'intervention a été fait concernant l'intervention arts plastiques de Mme PASCUAL CATALA Maria.

Il nous propose une convention d'intervention des Temps d'Accueil Périscolaire complémentaire fixant l'objet de la convention, les jours d'interventions d'arts plastiques pour les CM1/CM2 et le tarif.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention complémentaire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte la convention d'intervention Temps d'Accueil Périscolaire complémentaire, joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette convention.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 70/2014

6) Location Stade Municipal

Monsieur le Maire nous expose que la buvette du stade municipal est utilisée par les associations communales à titre gratuit pour leur réunion ou manifestation à but non lucratif. De nombreuses demandes sont émises de particuliers habitant la commune afin d'utiliser la buvette lors de réunions familiales.

Il nous demande de se prononcer sur le tarif de la location de la buvette du stade municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, fixe le montant de la location de la buvette du stade municipal aux particuliers à 80 € la journée, accepte la gratuité pour les associations communales pour leurs réunions ou manifestations à but non lucratif et dit que le montant de la location sera encaissé au compte 752 du budget communal.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 71/2014

7) Center Parc Roybon

Le projet Center Parcs est un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Région Rhône Alpes et pour le Département de l'Isère en particulier.

Diversifiant l'offre touristique du Département et du secteur de Bièvre Valloire, le Center Parcs « Domaine de la Forêt de Chambaran » devrait compter environ 1 000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautique, un centre de formation et de congrès, un spa, ... des commerces et plans d'eau.

Ce projet est appelé à créer environ 700 emplois non délocalisables, près de 140 emplois indirects, sans oublier les 1 500 emplois pendant les deux années de travaux.

Suite aux différents recours liés notamment au PLU et aux Permis de Construire, les parties qui contestent ce projet ont été déboutées par la justice.

Alors pourquoi un tel acharnement par une poignée d'individus, véritables mercenaires qui essaient d'affaiblir notre démocratie ?

Face aux derniers événements (caillassage d'engins, destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier ...) nous ne pouvons pas rester insensibles à cela dans notre état de droit.

C'est la raison pour laquelle nous condamnons ces pratiques déjà conduites en d'autres lieux, et nous apportons notre soutien à ce projet économique validé par l'Etat.

Le groupe Pierre & Vacances, porteur du projet, et soucieux du respect de la réglementation, a intégré largement l'ensemble des problématiques liées à la réalisation et la construction du parc.

De plus la forêt de Chambaran s'étend sur 35 000 hectares et le Center Parcs porte sur 150 hectares (0.42 % du massif forestier). Sur ces derniers, seulement 35 hectares seront aménagés.

Avec l'arrivée de Center Parcs, la mutualisation des moyens entre les intercommunalités concernées, va permettre de résoudre des problèmes d'assainissement sur tout le secteur. Ainsi, la qualité des eaux de la Galaure, du Vezy et de la Curmane se trouvera améliorée.

Ce projet, qui s'inscrit dans une perspective de développement responsable et durable a été voté à l'unanimité par les élus locaux et soutenu par des majorités départementales et régionales.

MOTION DE SOUTIEN voté avec 12 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention :

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs de Roybon, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines, le Conseil Municipal :

- Dénonce les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet,
- Dénonce le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014.
- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 72/2014

8) Commission Communale

a) Ecole

Madame CHANAUX Nadège nous donne lecture d'un e-mail émanant de la directrice de l'école concernant la fermeture du terrain herbeux de la cour élémentaire. Elle expose différents critères de sécurité et bien-être des enfants pour la réouverture de ce terrain.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de tenir le terrain herbeux fermé jusqu'aux vacances de Février pour deux raisons : éviter la dégradation du terrain à cause de l'humidité et la surcharge de ménage dû à la terre boueuse.

b) Communication

La Commission s'est réunie le 17 Décembre 2014. La parution du prochain bulletin communal est programmée pour début février 2015.

c) Activités Economiques

Monsieur GAUDIN Bernard nous informe que le marché de Noël a eu lieu Samedi 13 Décembre et que tout s'est bien passé.

Concernant le marché du samedi, il est à noter une baisse de fréquentation. Il s'avère nécessaire de relancer le dynamisme de ce marché.

9) Commission Intercommunale de Voirie

Monsieur MERMET Jean-Luc nous fait un résumé de la dernière réunion de la commission. Un point sur les travaux de fossé. Une prévision budgétaire de 400 000 € pour l'année 2015. Point sur différents problèmes liés aux fortes pluies du mois de novembre.

10) SEDI

Monsieur MERMET Jean-Luc a assisté à la réunion et nous fait part de 3 points importants :

1 – Un projet de Loi « No-t-Re » prévoit la suppression des syndicats (eaux, électricité, etc...) dont les pouvoirs pourraient revenir au Département. A suivre.

2 – Information : fin des tarifs réglementés au 1^{er} février 2016. Le SEDI demande aux communes adhérentes si elles seraient prêtes à se regrouper pour l'achat de l'électricité. A suivre.

3 – Le SEDI a mis en place un nouveau service. Un conseiller est là pour aider les communes dans leurs choix (création de nouveau bâtiment, recherche énergétique, etc...) et pour le suivi des consommations. Service réglementé à une adhésion de 0.62 € par habitant. A suivre.

11) Syndicat de l'Eau

Les tarifs de l'eau n'augmenteront pas en 2015.

12) Questions diverses

✓ Sources de Bataillouse

Monsieur MERMET Jean-Luc nous informe que les travaux de réparation de fuites étant trop importants, les travaux ont été stoppés. L'eau des sources a été déviée dans un fossé au niveau de la cabane. Il reste à voir l'état général de ces fossés et une rencontre aura lieu entre les agriculteurs concernés, la Mairie de Bellegarde Poussieu et nous. Un bout du chemin d'accès aux travaux aura besoin d'être remis en état. Dossier à suivre.

**Le prochain conseil municipal est fixé au
Jeudi 22 Janvier 2015 à 20 h**